



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 95405

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés exprimées par le secteur du contrôle technique automobile. Les professionnels du contrôle technique soulignent une négligence de la part d'un nombre croissant d'automobilistes quant à l'obligation légale de contrôle technique, alors que cette obligation de contrôle, dans des délais précis, est l'un des pivots de notre politique de sécurité routière. Ces professionnels déplorent également le développement d'une concurrence de centres techniques automobiles *low cost* agréés par les préfectures qui proposent des contrôles techniques à bas prix. Ils s'interrogent également sur la possibilité de corréler la délivrance d'une attestation d'assurance à la production d'un document de contrôle technique à jour. Enfin, ils soulignent les investissements importants réalisés par la profession pour répondre aux obligations de mise aux normes sans possibilité de reporter ces coûts sur les prix. Aussi, il lui demande si des mesures sont envisagées pour ce secteur, notamment sur la fixation des prix des contrôles techniques, et au travers de campagnes de communication nationale sur l'obligation légale de contrôle technique pour la sécurité de tous.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95405

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3624

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)